



Voir et obtenir la garde de mes enfants

Par **claudiusbinoche**, le **19/03/2016** à **16:19**

Mon ex est parti le 30/12 avec mes deux petites filles de 4 et 6 mois et de 17 mois, j'ai pu voir au domicile des grands parents maternels 4 fois mes enfants en janvier; Depuis le 29/01 on me refuse la possibilité de voir en leur domicile mes enfants qui ne semblent plus habiter à l'adresse indiquée par courriel le 4/01/2016.

Le me présente à ce domicile, toujours la même non réponse.

Un référé en date du 23/02 a été renvoyé au 26/04/2016 par le JAF.

Mon avocate a adressé deux courriers, au procureur, au juge des enfants en date du 7/03, j'ai effectué des relances par courriel auprès du TGI, pour l'instant soit pas de réaction.

Il est possible qu'une plainte soit déposée par la mère peut être pour attouchements.....

comment puis je avoir connaissance de la teneur de cette plainte, est ce du domaine pénale dans ce cas.

Que puis je faire pour voir mes enfants, savoir la teneur de cette plainte, et de me défendre.

Pour information je suis enseignant et suis régulièrement au contact d'enfants de 13 à 16 ans.

J'ai effectué également quand j'étais plus jeune de l'encadrement de jeunes enfants en vacances (7 à 9 ans)(justification élogieuse du directeur de cette colonie)

et ce en 1999 et 2000 pour info la mère a fait l'objet d'un inceste dans sa jeune enfance, et réagit en manipulatrice autoritaire.